



# Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du premier septembre deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Monsieur Vincent KERCKHOVE, Adjoint au Maire, Sylvain IKET, Michel BRAME, Dorianne DUBOCQUET, Stéphanie DORLENCOURT, Jennifer DELTOMBE, Hélène SAISON (arrivée à 19h30), conseillers municipaux, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Willy SCHRAEN, absent ; M. Hervé DEBARRE, absent excusé

M. Alain ZEGRE donne procuration à Monsieur le Maire

Mme Dorianne DUBOCQUET est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du neuf juin deux mil vingt-trois propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du neuf juin deux mil vingt-trois est adopté à l'unanimité.

Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte pour le conseil municipal à dix-neuf heures huit minutes

=====  
**Délibération 23 09 130**

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

### CANDIDATURE « COUPS DE CŒUR » AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL

- 3 OCT. 2023

Monsieur le Maire expose,

Le Syndicat Mixte du Parc naturel des Caps et Marais d'Opale a mis en place un dispositif de soutien aux collectivités afin de soutenir les initiatives locales. Les projets sont pris en charge à hauteur de 80 % du montant global des travaux, par le Parc qui en assure la maîtrise d'ouvrage, dans la limite de 5000 € TTC et la participation communale représente 20 %.

La commune a décidé de porter un projet aux Coups de cœur du parc portant sur l'aménagement paysager du Centre du Village

Ce projet a été retenu dans les conditions suivantes :

Montant total du projet : 3 848.89 €

Part du Syndicat mixte du parc, assurant la maîtrise d'ouvrage (80%) : 3 079.11 €

Part communale : 769.78 €

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement proposé pour ce projet et d'autoriser la signature de la convention qui fixe les conditions de réalisation du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement ci-dessus pour un montant total de 3848.89 €

ACCEPTE de prendre en charge les 20% de ce montant

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le vingt-six septembre deux mille vingt-trois

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-six septembre deux mille vingt-trois

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN

